

Des solutions d'étiquetage en réponse au besoin de traçabilité des aliments en Europe

Du lieu de récolte ou d'élevage à l'assiette, la traçabilité des aliments est une préoccupation majeure en Europe

Suite à certaines frayeurs alimentaires dont les médias se sont faits l'écho, l'Union européenne recommande la mise en oeuvre de moyens permettant de remonter la chaîne alimentaire de manière à pouvoir identifier les aliments donnés aux animaux d'élevage ainsi que les différents ingrédients utilisés dans les produits alimentaires, les aliments manufacturés, la viande fraîche, la volaille, le poisson, les oeufs et le lait. Dans le souci de bénéficier d'un moyen fiable de traçabilité des aliments concernés, en cas de gros problème alimentaire nécessitant leur retrait du marché, l'UE a émis une nouvelle réglementation de suivi et de traçabilité (178/2002) qui prendra effet en janvier 2005.

Une utilisation plus étendue de l'étiquetage d'un bout à l'autre de la chaîne de production alimentaire sera évidemment nécessaire pour soutenir cet effort de traçabilité. De l'éleveur au revendeur en passant par le producteur, les différents acteurs du marché alimentaire auront tous pour responsabilité d'assurer la meilleure traçabilité possible de leurs produits via un étiquetage approprié.

Traçabilité et sécurité d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire

A titre d'exemple, les extraits suivants de cette réglementation illustrent la nécessité d'un étiquetage approprié des denrées alimentaires et des aliments pour animaux à tous les stades de la production.

Article 17 : Responsabilités

Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale veillent, à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution dans les entreprises placées sous leur contrôle, à ce que les denrées



alimentaires ou les aliments pour animaux répondent aux prescriptions de la législation alimentaire applicables à leurs activités et vérifient le respect de ces prescriptions.

Article 18 : Traçabilité

La traçabilité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux producteurs de denrées alimentaires et de toute autre substance destinée à être incorporée... dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est établie à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale doivent être en mesure d'identifier toute personne leur ayant fourni une denrée alimentaire, un aliment pour animaux, un animal producteur de denrées alimentaires ou toute substance... incorporée... dans des denrées alimentaires ou dans des aliments pour animaux.

Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale disposent de systèmes et de procédures **permettant d'identifier les entreprises auxquelles leurs produits ont été fournis.**

Les denrées alimentaires et les aliments pour animaux qui sont mis sur le marché... **sont étiquetés ou identifiés de façon adéquate...**

Article 19 : Responsabilités en matière de denrées alimentaires : exploitants du secteur alimentaire

Si un exploitant du secteur alimentaire... a des raisons de penser qu'une denrée alimentaire qu'il a importée, produite, transformée, fabriquée ou distribuée **ne répond pas aux prescriptions relatives à la sécurité des denrées alimentaires**, il engage immédiatement les procédures de retrait du marché de la denrée alimentaire en question... et **en informe les autorités compétentes...**

L'étiquetage : clé de voûte de la traçabilité

Cette réglementation spécifique est très vaste, mais ces trois articles mettent en exergue la nécessité d'utiliser un étiquetage approprié afin de soutenir l'effort de traçabilité de tout aliment ou ingrédient. Pour obtenir une copie complète de cette réglementation européenne, [cliquez ici*](#) et sélectionnez votre langue de prédilection en haut à droite. Choisissez ensuite le format sous lequel vous souhaitez la visualiser (HTML ou PDF).

Téléchargez le document de présentation Zebra **Bar Coding and RFID: The Key to Traceability and Safety in the Foodservice Supply Chain** (en anglais uniquement*) pour savoir comment gérer efficacement ces exigences dans la chaîne alimentaire.

Applications de suivi et de traçabilité

Editeur de logiciels spécialisé, **Tracewise** travaille dans ce domaine depuis quatre ans. Son produit, **you.trace.it**, a été installé en Belgique, en France, en Grèce, en Espagne et au Portugal via un réseau d'intégrateurs système. Sa mise en



place dans d'autres pays est en cours. Cette application s'intègre aux systèmes ERP existants afin d'offrir les fonctionnalités de suivi et de traçabilité nécessaires d'un bout à l'autre de la chaîne logistique. Par ailleurs, une boîte à outils de développement propose à tout intégrateur système une configuration et une personnalisation faciles.

Tracewise recommande les imprimantes Zebra pour répondre aux exigences d'étiquetage de ses applications, qui sont utilisées dans de nombreuses sociétés européennes de restauration.

Une de ses récentes applications est un système pilote pour **SCAFISH**, membre du groupe français **Leclerc**, grande chaîne de supermarchés. SCAFISH gère l'achat et la distribution de poisson frais pour le groupe. Leclerc doit également mettre en place des systèmes de traçabilité pour d'autres articles vendus sur ses comptoirs de produits frais :

- Pain/gâteaux
- Viande
- Fromage
- Plats préparés (tels que les pizzas préparées dans le magasin)

Si la traçabilité (étiquetage y compris) de toutes les marchandises pré-emballées est la responsabilité de leurs distributeurs, les détaillants sont quant à eux responsables de tout produit alimentaire préparé dans le magasin.

Veuillez consulter le [site Web de Tracewise*](#) pour d'autres exemples.

Utilisation des imprimantes Cameo pour la traçabilité du lait en Espagne

Quelques projets de traçabilité du lait seraient en cours en Espagne. Dès la collecte de lait dans les fermes, et grâce aux imprimantes mobiles Cameo 3, le chauffeur peut imprimer les reçus qu'il émet à l'agriculteur. Les reçus comportent :

- le nom de l'agriculteur
- la quantité de lait
- les informations qualitatives fondées sur l'analyse de lait effectuée lors d'une visite précédente

Le chauffeur conserve également les copies de ces reçus pour la société de traitement du lait chargée du conditionnement de la vente soit au consommateur soit à un professionnel faisant usage de lait dans sa production alimentaire (chocolatier, par exemple). Le montant des reçus doit concorder avec les litres de lait que le chauffeur transporte, la police espagnole pouvant contrôler le camion.



RESULTADO ANÁLISIS LECHE

Comprador de Leche
A56894478
NRCA: 45879

Genadero
Vda. de Federico Xiner
Código Explotación: 5412657

Resultados
12/07/2004 · Normal · 32%

Plus loin dans la chaîne, les sociétés de traitement du lait, les producteurs alimentaires ou les détaillants doivent pouvoir fournir la preuve de l'origine du lait de manière à ce que tout problème éventuel puisse être remonté et traité.

Débouchés pour les partenaires Zebra

Bien que ces réglementations européennes ne soient pas imposées dans tous les pays, il n'en reste pas moins que la nécessité se fait sentir de les respecter afin de se protéger contre tout boycott éventuel en cas de problème alimentaire. Sans traçabilité, tout aliment peut être suspect et dès lors banni par le consommateur. Un suivi précis permet au moins de ne retirer du marché que les denrées alimentaires susceptibles d'être dangereuses, en attendant les résultats d'enquêtes spécifiques.

En résumé, il est très probable que les producteurs alimentaires, soucieux de se protéger contre les boycotts à grande échelle de leurs produits, adoptent les mesures nécessaires pour respecter ces réglementations. L'étiquetage et l'impression de reçus sont ici loin d'être négligeables. Des éditeurs de logiciels spécialisés tels que Tracewise prévoient de collaborer avec les revendeurs et intégrateurs système Zebra pour offrir des solutions complètes.

Pour être de la partie, cherchez ces éditeurs de logiciels spécialisés ainsi que les distributeurs des systèmes de production alimentaire dans votre région et travaillez main dans la main avec eux pour intégrer dans leurs systèmes les éléments d'impression des étiquettes et de reçus nécessaires à la fiabilité du suivi et de la traçabilité.



* http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=fr&numdoc=32002R0178&model=guicheti
<http://www.zebra.com/whitepapers/WP13455LfoodService.pdf>
<http://www.tracewise.com>